



MAIRIE DE NANTERRE

Patrick JARRY
Maire de Nanterre
Conseiller départemental
des Hauts-de-Seine

Nanterre, le 24 octobre 2022

Monsieur Laurent HOTTIAUX
Préfet des Hauts-de-Seine
Préfecture
167-177, avenue Joliot-Curie
92013 NANTERRE cedex

Monsieur le Préfet,

Nous nous sommes rencontrés le 22 septembre dernier au sujet des locaux du 229-231 avenue G. Clémenceau que la ville souhaite céder à l'institut Ibn Badis.

Dans votre mémoire en requête visant à obtenir l'annulation de la troisième délibération adoptée sur ce sujet par le conseil municipal de Nanterre, vous avez développé trois arguments.

En premier lieu, vous avez invoqué des arguments de forme que nous contestons, ce qui nous conduit à faire appel du jugement intervenu en notre défaveur.

En deuxième lieu, vous avez indiqué au tribunal que l'existence de trois mosquées à Nanterre, offrant un total d'environ 5 000 places, suffisait à couvrir les besoins et rendait donc inutile l'extension de la mosquée de l'avenue Clémenceau.

En troisième lieu, vous avez indiqué que l'Etat avait des besoins en locaux pour y accueillir notamment le Service National Universel.

Lors de notre rencontre, vous m'avez confirmé cette vision des choses. Vous m'avez fait comprendre que toute nouvelle délibération de la ville serait traitée de la même manière que les précédentes et que vous utiliseriez les moyens que vous accorde la loi du 24 août 2021 qui oblige toute collectivité locale qui veut donner un permis de rénovation, d'extension, de construction d'un édifice religieux, à demander un avis préalable au Préfet de département.

Monsieur le Préfet, je vous ai formulé trois demandes :

- de recevoir les dirigeants d'Ibn Badis afin de leur expliquer le point de vue de l'Etat
- de réunir les dirigeants des trois mosquées présentes à Nanterre
- d'écrire aux maires des dix villes de POLD afin que nos concitoyens musulmans qui habitent ces communes et souhaitent pratiquer leur culte dans leur ville, puissent le faire en toute dignité et ne soient pas contraints de se déplacer à Nanterre comme c'est le cas aujourd'hui pour une bonne partie d'entre eux.

Je renouvelle donc ces trois demandes. Tout me confirme qu'il est indispensable d'aller dans ce sens.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Patrick Jarry